

Compte rendu de la séance du 20 octobre 2017

Le conseil municipal, accepte la demande d'achat d'une portion de chemin rural au village, émet un avis favorable à l'enquête d'utilité publique préalable à la désaffectation et l'aliénation de cette partie du chemin rural situé au village, en vue de sa cession au propriétaire de la parcelle A 1028.

Suite à la mise en place de l'adressage sur la commune il est créé l'adresse "chemin des Plantades".

La modification des statuts de la communauté de communes du Val de Ligne est adoptée :
Ajout de compétences optionnelles : Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la voie communale N° 40 desservant le centre d'accueil d'activités sportives d'intérêt communautaire à la Prade à Largentière.
Maison de services au public et déplacement de compétences entre les blocs.

Le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel communal négocié par le centre de gestion est reconduit pour une période quatre ans.

La modification des statuts du SEBA et les demandes d'adhésion des communautés de communes du bassin d'Aubenas et de Beaume Drobie pour la compétence "assainissement non collectif" ainsi que l'adhésion de la commune de Berrias et Casteljau pour l'assainissement collectif sont adoptées.

Le conseil municipal approuve l'ensemble du contenu de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017, s'associe solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

Le conseil municipal, décide de verser une subvention de 796 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017 à l'école privée "le Sacré Coeur" à LARGENTIERE et à l'école privée "Le Péage" à LABLACHERE en s'alignant sur le montant communiqué par la commune de Laurac pour son école publique.

Les travaux d'aménagement de la traversée du village sont terminés. Il reste à faire les travaux annexes : plantations d'arbustes, délimitation de la zone navée de la place des

fontaines par la pose de barrières, pose de bandes résine aux entrées du village pour réduire la vitesse, nivellement du parking du Plot.

La demande de subvention de l'école privée de Laurac pour un voyage scolaire en 2018 a été acceptée pour un montant de 11 € par élève.

Les tests des sols pour la mise en place du zonage d'assainissement sur la commune ont été effectués.

La commune organisera l'assemblée générale des Montréal de France les 29 et 30 septembre 2018.

Les inscriptions au repas de Noël qui aura lieu le samedi 9 décembre pour les personnes âgées de 65 ans et plus sont ouvertes jusqu'au 20 novembre.